

Mouvement S.E.M.
(Sensibilisation pour une enfance meilleure)

États financiers
au 31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 14



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 201
745, rue Gadbois
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3A 0A1

T 450 348-6886

Aux administrateurs de
Mouvement S.E.M.
(Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure) (ci-après « l'organisme ») qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de dons de particuliers et de produits d'activités diverses dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de dons de particuliers et de produits d'activités diverses, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2023 et 2022, de l'actif à court terme aux 31 mars 2023 et 2022 et de l'actif net aux 1er avril 2022 et 2021 et aux 31 mars 2023 et 2022. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de

l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Saint-Jean-sur-Richelieu
Le 5 juin 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A116823

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Produits		
Apports (note 3)	538 795	527 706
Autofinancement		
Supervision des droits d'accès	4 769	4 119
Cotisations des membres	12	750
Camps d'été	4 308	5 935
Activités diverses	442	213
Autres		
Intérêts	162	235
Fonds POC	352	
Remboursement de frais de déplacement		2 111
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	3 825	3 330
	552 665	544 399
Charges		
Salaires et charges sociales	416 793	354 919
Assurances	3 449	3 464
Activités de promotion et impression	1 129	3 818
Déplacements	11 868	9 854
Matériel et fournitures diverses	20 027	23 648
Frais de formation	277	4 659
Télécommunications	3 843	5 287
Entretien et réparations	9 047	10 090
Énergie	4 183	2 652
Frais liés aux programmes	11 845	22 681
Honoraires professionnels	51 915	40 909
Matériel et autres fournitures – COVID-19		379
Créances douteuses (recouvrées)	2 050	(760)
Frais bancaires	592	737
Amortissement des immobilisations corporelles	29 467	28 669
	566 485	511 006
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(13 820)	33 393

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure) Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	2023			2022
	Non affecté	Affecté (note 10)	Investi en immobilisations	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	66 194	60 219	373 711	466 731
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	70 039	(58 217)	(25 642)	33 393
Affectation d'origine interne (note 10)	(76 100)	76 100		
Solde à la fin	60 133	78 102	348 069	500 124

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(13 820)	33 393
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	29 467	28 669
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(3 825)	(3 330)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>68 379</u>	<u>(57 750)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	80 201	982
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		<u>(11 563)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	80 201	(10 581)
Encaisse au début	<u>109 031</u>	<u>119 612</u>
Encaisse à la fin	<u><u>189 232</u></u>	<u><u>109 031</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Situation financière

au 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	189 232	109 031
Comptes clients et autres créances (note 4)	10 659	11 307
Subvention du gouvernement provincial à recevoir	<u>13 297</u>	<u>23 738</u>
	213 188	144 076
Long terme		
Dépôt à terme	19 000	19 000
Immobilisations corporelles (note 5)	<u>354 195</u>	<u>378 716</u>
	<u>586 383</u>	<u>541 792</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	16 445	8 769
Apports reportés (note 8)	76 484	26 796
Produits reportés	<u>1 024</u>	<u>1 098</u>
	93 953	36 663
Long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	<u>6 126</u>	<u>5 005</u>
	<u>100 079</u>	<u>41 668</u>
ACTIF NET		
Non affecté	60 133	66 194
Affecté (note 10)	78 102	60 219
Investi en immobilisations	<u>348 069</u>	<u>373 711</u>
	<u>486 304</u>	<u>500 124</u>
	<u>586 383</u>	<u>541 792</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

X

Administrateur

X

Administrateur

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif de sensibiliser la population à une enfance meilleure et d'offrir un soutien aux organismes œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Autofinancement et autres

Les produits d'autofinancement et autres sont constatés à titre de produits conformément à l'entente entre les parties, lorsque les événements ont eu lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Le passif lié à la fraction des produits provenant de l'autofinancement et autres encaissée mais non encore gagnée est comptabilisé à l'état de la situation financière à titre de produits reportés. De plus, certains revenus d'autofinancement et autres proviennent de ventes au comptant et sont constatés au point de vente lorsque le client a participé à l'activité et a versé le produit de la vente.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Bâtiment	25 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier de bureau et agencements	5 ans

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - APPORTS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Subvention de la municipalité		
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	6 000	6 000
Subventions du gouvernement fédéral		
Agence de santé publique du Canada (Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE))	101 302	101 302
Subvention salariale temporaire		(7 694)
Subventions du gouvernement provincial		
Centre d'intégration de santé et des services sociaux de la Montérégie		
Mission Globale : famille	130 008	110 485
Aide aux devoirs	7 290	8 000
Supervision des droits d'accès (SDA)	34 408	29 595
Table de concertation en périnatalité	58 444	76 184
Comité violence Haut-Richelieu – Rouville	3 246	30 079
Députés	2 000	5 000
Dons		
Centraide du Grand Montréal	167 596	157 113
Autres organismes	24 000	
Sociétés	1 600	360
Particuliers	2 901	11 282
	<u>538 795</u>	<u>527 706</u>

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes clients	5 490	6 700
Taxes à la consommation à recevoir	5 169	4 607
	<u>10 659</u>	<u>11 307</u>

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>2023</u> Valeur comptable nette	<u>2022</u> Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	59 108		59 108	59 108
Bâtiment	400 866	130 674	270 192	286 227
Équipement informatique	27 373	21 518	5 855	11 982
Mobilier de bureau et agencements	61 322	42 282	19 040	21 399
	<u>548 669</u>	<u>194 474</u>	<u>354 195</u>	<u>378 716</u>

Au cours de l'exercice, l'organisme a acquis un vélo-conférence et des matelas ayant une juste valeur de 4 946 \$ sans contrepartie en espèces (aucune immobilisation corporelle reçue en apport pour l'exercice terminé le 31 mars 2022). Le montant de 4 946 \$ a été présenté à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9).

6 - EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme a une entente de crédit renégociable en avril 2023. En vertu de l'entente, des sommes sont disponibles sous forme d'emprunt bancaire et de cartes de crédit.

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 15 000 \$, porte intérêt au taux de 11,45 % (7,45 % au 31 mars 2022). Au 31 mars 2023, le montant utilisé est de 14 \$ (21 \$ au 31 mars 2022).

Un montant de 2 000 \$ (2 000 \$ au 31 mars 2022) est disponible sous forme de cartes de crédit au taux de 11,45 % (7,45 % au 31 mars 2022). Au 31 mars 2023, le montant utilisé est de 833 \$ (385 \$ au 31 mars 2022).

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 878	2 491
Salaires et vacances à payer	14 567	6 278
	<u>16 445</u>	<u>8 769</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 4 337 \$ au 31 mars 2023 (1 520 \$ au 31 mars 2022).

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

8 - APPORTS REPORTÉS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Centraide		
Fonds jeunesse		
Montant encaissé	55 000	
Montant constaté aux résultats	<u>(20 303)</u>	
Solde à la fin	<u>34 697</u>	-
Fonds d'inclusion		
Solde au début	26 796	23 750
Montant encaissé	27 500	26 796
Montant constaté aux résultats	<u>(12 509)</u>	<u>(23 750)</u>
Solde à la fin	<u>41 787</u>	26 796
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu		
Fonds d'exploitation courant		
Solde au début		6 000
Montant encaissé	6 000	
Montant constaté aux résultats	<u>(6 000)</u>	<u>(6 000)</u>
Solde à la fin	<u>-</u>	-
Solde à la fin	<u>76 484</u>	<u>26 796</u>

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges du prochain exercice.

9 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Centraide		
Solde au début	5 005	8 335
Montant constaté aux résultats	<u>(3 330)</u>	<u>(3 330)</u>
Solde à la fin	<u>1 675</u>	5 005
Dons de sociétés		
Montant encaissé au cours de l'exercice	4 946	
Montant constaté aux résultats	<u>(495)</u>	
Solde à la fin	<u>4 451</u>	-
Total	<u>6 126</u>	<u>5 005</u>

Mouvement S.E.M. (Sensibilisation pour une enfance meilleure)

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

10 - AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

				2023
	Solde au début	Affectation	Utilisation	Total
	\$	\$	\$	\$
Projet S.O.S. SEM	4 219		(2 217)	2 002
Rénovation sous-sol		53 000		53 000
Augmentation des salaires	56 000	23 100	(56 000)	23 100
	<u>60 219</u>	<u>76 100</u>	<u>(58 217)</u>	<u>78 102</u>
				2022
	Solde au début	Affectation	Utilisation	Total
	\$	\$	\$	\$
Projet S.O.S. SEM	6 743		(2 524)	4 219
Augmentation des salaires		56 000		56 000
	<u>6 743</u>	<u>56 000</u>	<u>(2 524)</u>	<u>60 219</u>

L'organisme ne peut pas utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

11 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et les subventions du gouvernement fédéral à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à un actif financier portant intérêt à taux fixe.

Le dépôt à terme porte intérêt à taux fixe et expose donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.